

ANNEXE n° 3

Liste des produits visés par la réduction des taux des droits de douane à l'importation

N° de Position tarifaire	Número du tarif	Désignation des produits	Taux DD %
Ex 03.03		Poissons congelés, à l'exception des filets de poisson et autre chair de poissons du no 03.04	
		- Thons (du genre Thunnus), listaos ou bonites à ventre rayé [Euthynnus (Katsuwonus) pelamis], à l'exclusion des foies, oeufs et laitances :	
		030341 -- Thons blancs ou germons (Thunnus alalunga)	0
		030342 -- Thons à nageoires jaunes (Thunnus albacares)	0
		030343 -- Listaos ou bonites à ventre rayé	0
		030344 -- Thons obèses (Thunnus obesus)	0
		030345 -- Thons rouges de l'Atlantique et du Pacifique (Thunnus thynnus, Thunnus orientalis)	0
		030346 -- Thons rouges du sud (Thunnus maccoyii)	0
	030349 -- Autres	0	
Ex 04.06		Fromages et caillebotte	
		040690 - Autres fromages	20
04.09	040900	Miel naturel	20
Ex 07.13		Légumes à cosse secs ,écossés,même décortiqués ou cassés	
		071320000 - Pois chiches	0
Ex 07.13		- Haricots (Vigna spp., Phaseolus spp.) :	
		071331000 -- Haricots des espèces vigna mungo (L.) Hepper ou vigna radiata (L.) Wilczek	0
		071332000 -- Haricots "petits rouges" (haricots Adzuki) (Phaseolus ou vigna angularis)	0
		071333 -- Haricots communs (Phaseolus vulgaris) :	
		071333900 --- autres :	0
Ex 07.13	071340000	- Lentilles	0
Ex 08.01		Noix de coco, noix du Brésil et noix de cajou, fraîches ou sèches, même sans leurs coques ou décortiquées	
		- Noix de cajou :	
		080131 -- En coques	0
	080132 -- sans coques	0	
Ex 08.02		Autres fruits à coques, frais ou secs, même sans leurs coques ou décortiqués :	
		080211 -- En coques :	

N° de Position tarifaire	Número du tarif	Désignation des produits	Taux DD %
Ex 08.02	080211900	--- autres	0
	080212	-- sans coques :	
	080212900	--- autres	0
		Autres fruits à coques, frais ou secs, même sans leurs coques ou décortiqués	
		- Noisettes (<i>Corylus</i> spp.) :	
Ex 08.02	080221000	-- en coques :	0
	080222000	-- sans coques :	0
		Autres fruits à coques, frais ou secs, même sans leurs coques ou décortiqués :	
		- Pistaches :	
Ex 08.02	080251000	-- en coques	0
	080252000	-- sans coques	0
		Autres fruits à coques, frais ou secs, même sans leurs coques ou décortiqués	
Ex 08.03	080290	- Autres :	
	080290500	-- Graines de pignons doux	0
		Bananes, y compris les plantains, fraîches ou sèches	
Ex 08.04	080390	- Autres	
	080390100	-- fraîches	0
	080390900	-- sèches	0
		Dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangues et mangoustans, frais ou secs	
Ex 08.04	080420	- Figes :	
		-- Sèches :	
	080420901	--- dénaturées	0
	080420909	--- autres	0
		Dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangues et mangoustans, frais ou secs	
Ex 08.04	080430000	- Ananas	20
		Dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangues et mangoustans, frais ou secs	
Ex 08.04	080440000	- Avocats	20
		Dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangues et mangoustans, frais ou secs	

N° de Position tarifaire	Número du tarif	Désignation des produits	Taux DD %
Ex 08.08	080450000	- Goyaves, mangues et mangoustans Pommes, poires et coings, frais	20
Ex 08.10	080810	- Pommes Autres fruits, frais	20
Ex 09.01	081050000	- Kiwis Café, même torréfié ou décaféiné; coques et pellicules de café; succédanés du café contenant du café, quelles que soient les proportions du mélange	20
Ex 09.02	090111000	- Café non torréfié : -- Non décaféiné	0
	090112000	-- Décaféiné	0
	090220000	Thé, même aromatisé - Thé vert (non fermenté) présenté autrement	0
	090240000	- Thé noir (fermenté) et thé partiellement fermenté, présentés autrement	0
10.01		Froment (blé) et méteil	0
10.06		Riz	0
Ex 12.06		Graines de tournesol, même concassées - Autres :	
	120600910	-- décortiquées; en coques striées gris et blanc	0
	120600990	-- autres	0
Ex 12.07		Autres graines et fruits oléagineux, même concassés - graines de sésame	
	120740	-- Autres	0
Ex 16.04		Préparations et conserves de poissons; caviar et ses succédanés préparés à partir d'oeufs de poissons - Poissons entiers ou en morceaux, à l'exclusion des poissons hachés	
	160414	-- Thons, listaos et bonites (sarda spp.)	20
Ex 85.29		Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils des n°s 85.25 à 85.28	

N° de Position tarifaire	Numéro du tarif	Désignation des produits	Taux DD %
Ex 85.31	852910951	<p>- Antennes et réflecteurs d'antennes de tous types; parties reconnaissables comme étant utilisées conjointement avec ces articles</p> <p>-- autres:</p> <p>--- Reflecteurs pour réception par satellite</p> <p>Appareils électriques de signalisation acoustique ou visuelle (sonneries, sirènes, tableaux annonciateurs, appareils avertisseurs pour la protection contre le vol ou l'incendie, par exemple), autres que ceux des n°s 85.12 ou 85.30</p>	0
Ex 85.43	853110	- Avertisseurs électriques pour la protection contre le vol ou l'incendie et appareils similaires	0
Ex 85.43	853180 Ex 853180950	<p>- Autres appareils :</p> <p>Appareils électriques de signalisation acoustique ou visuelle pour la détection de métaux, autres que ceux des n°s 85.12 ou 85.30</p>	0
Ex 85.43	854370 Ex 854370909	<p>Machines et appareils électriques ayant une fonction propre, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre</p> <p>- Autres machines et appareils :</p> <p>Détecteur de métaux</p>	0
Ex 87.06	870600110	<p>Châssis des véhicules automobiles des n°s 87.01 à 87.05, équipés de leur moteur :</p> <p>-- De véhicules automobiles du n° 87.02 ou de véhicules automobiles du n° 87.04</p>	0